

N°27\_2025 ADMIN

**Décision du Président**  
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Communautaire

**Objet :** Convention de prêt du module d'exposition « l'île de Bob Robinson » de Cécile Gambini

Le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n°2020\_57 relative aux attributions déléguées par le Conseil Communautaire au Président,

**Considérant** que les cosignataires de la convention sont les suivants : la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux représentée par Monsieur Christian POTEAU, en qualité de Président dénommé « le prêteur » et la ligue de l'enseignement du Puy de Dôme/FAL 63 représentée par Madame Pascale GILLES, en qualité de Déléguée Générale dénommée « l'emprunteur »,

**Considérant** que cette convention permet le prêt à titre gracieux du module d'exposition « L'île de Bob Robinson » de Cécile Gambini pour la période du 11 septembre au 5 novembre 2025 au profit de la médiathèque Jack-Ralite/Croix de Neyrat – Pôle culturel de Croix de Neyrat de Clermont Ferrand sis Rue du Solayer 63100 CLERMONT-FERRAND,

**Considérant** que cette convention définit l'objet de la convention, le transport, le montage, l'assurance, les conditions financières ainsi que les informations administratives et techniques du module d'exposition prêté.

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De signer la convention relative au prêt du module d'exposition « l'île de Bob Robinson » de Cécile Gambini, entre la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux représentée par Monsieur Christian POTEAU, en qualité de Président dénommé « le prêteur » et la ligue de l'enseignement du Puy de Dôme/FAL 63 représentée par Madame Pascale GILLES, en qualité de Déléguée Générale dénommée « l'emprunteur »,

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Elle fera l'objet d'une communication lors du prochain Conseil Communautaire sous forme de donner acte.

**Article 3 :**

La présente décision :

- Sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la CCBRC dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait au Châtelet-en-Brie,  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Président,  
Christian POTEAU





**CONVENTION DE PRÊT  
DU MODULE D'EXPOSITION  
« L'ILE BOB ROBINSON » DE CECILE GAMBINI**

**Entre les soussignés :**

**Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 1 rue des Petits Champs, 77820 Le Châtelet-en-Brie, représenté par Christian Poteau, en qualité de Président, dépositaire du module d'exposition, dénommés « le prêteur », d'une part,**  
**et**

**La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme/FAL 63  
31 rue Pélissier 63100 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 14 79 16  
Email : [mediationculturelle@fal63.org](mailto:mediationculturelle@fal63.org) • Site Internet : [www.fal63.org](http://www.fal63.org)**

**Représentée par Pascale GILLES, en qualité de Déléguée générale, ci-après dénommée « l'emprunteur »,  
d'autre part.**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**1. Objet de la convention**

La présente convention porte sur le prêt, le transport, le montage et le démontage du module intitulé « L'ile Bob Robinson ».

**2. Transport et montage**

L'emprunteur prend en charge le transport aller et retour, le montage et le démontage du module.

L'emprunteur s'engage à emprunter et à retourner le module aux dates indiquées ci-dessous.

L'emprunteur s'engage à rendre l'intégralité du module dans l'état dans lequel il a été emprunté ou à effectuer les réparations nécessaires le cas échéant.

**3. Assurance**

Un état des lieux sera réalisé lors du retrait du module et à sa restitution.

Les matériels détériorés ou non restitués, quelle qu'en soit la cause, seront remplacés ou réparés aux seuls frais de l'emprunteur.

**4. Conditions financières**

Le module est mis à disposition de l'emprunteur à titre gratuit.



## I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Titre de l'exposition :	Module d'exposition « l'île Bob Robinson »
Dates de l'exposition :	Du 15 septembre au 1er novembre 2025
Lieu de l'exposition :	Médiathèque Jack-Ralite/Croix-de-Neyrat – Pôle Culturel de Croix de Neyrat de Clermont-Ferrand Rue du Solayer 63100 CLERMONT-FERRAND
Lieu pour retirer l'exposition :	Ferme de l'Eglise, 11 rue de l'Eglise, 77133 Féry
Nom du prêteur :	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Téléphone et mail du contact :	Tel : <u>isabelle.collier@ccbrc.fr</u> En cas d'absence : <u>gaelle.crouzet@ccbrc.fr</u>
Adresse du prêteur :	1 rue des Petits Champs, 77820 Le Châtelet-en-Brie,
Lieu de stockage du module :	Ferme de l'Eglise, 11 rue de l'Eglise, 77133 Féry
Nom de l'emprunteur :	Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme/FAL 63
Téléphone et mail de contact de l'emprunteur :	Florent LABARRE (Coordinateur culturel) <u>mediationculturelle@fal63.org</u> – Tél : 04 73 14 79 16 / 06 60 21 67 78
Adresse de l'emprunteur :	31 rue Pélissier 63100 Clermont-Ferrand
Date de début du prêt :	Jeudi 11 septembre 2025
Date de fin du prêt :	Mercredi 5 novembre 2025

## II - INFORMATIONS TECHNIQUES

Artiste :	Cécile Gambini
Titre de l'œuvre :	L'Ile Bob Robinson
Matière et technique :	Construction bois / Peinture vitrifiée / Textile
Dimensions :	Surface au sol : 4.5 x 3.5 : hauteur : 2,5m
Description :	Île : plancher - estrade de 10 cm de hauteur, bois + peinture vitrifiée   28 plantes bois / peinture et collage   Plante magique bois / peinture et collage   3 arrosoirs - lampadaires sur perche (à 2.5 m du sol)   Une brouette   1 poisson-lapin sonorisé, pièce unique, textile   3 insectes en tissus, pièces uniques
Hauteur sous plafond nécessaire :	3m

Branchements électriques nécessaires :	3
Véhicule nécessaire pour le transport :	De type Master rehaussé, idéalement avec un hayon
Photographies :	
Valeur d'assurance :	5 000 euros L'emprunteur assure les objets prêtés pour la valeur d'assurance agréée. Les objets mentionnés sont assurés durant leur transport, aller et retour, par une police d'assurance « clou à clou » et pour toute la durée du prêt.
Mentions :	Le bénéficiaire s'engage à mentionner le titre du module et le nom de l'auteure à chaque fois qu'il représente ou reproduit l'œuvre, et le prêt de la CCBRC
Droits cédés avec la présente convention :	Droit d'exploitation non-commerciale Droit de représentation Droit de reproduction ou de photographie pour communication Le bénéficiaire s'engage à respecter le droit moral de l'auteure Cécile Gambini

Veuillez nous retourner l'un des deux exemplaires complété et signé.

Fait en deux exemplaires le ...1<sup>er</sup> Septembre 2025....., à Le Châtelet-en-Brie

Le prêteur,  
Christian Poteau,  
Président de la CCBRC



L'emprunteur,  
Pascale GILLES  
Déléguée générale de la Ligue de l'enseignement  
du Puy-de-Dôme/FAL 63



